

Besprechung / Compte rendu

Sport et propriété intellectuelle / Sport and Intellectual Property Titel

JACQUES DE WERRA (ED.)

Schulthess Editions romandes, Zurich 2010, 139 pages, CHF 60.–, EUR 43.–,
ISBN 978-3-7255-6005-9

Cet ouvrage rassemble les contributions rédigées à l'occasion de la Journée de droit de la propriété intellectuelle qui s'est tenue le 2 février 2009 à Genève et qui était consacrée au thème «Sport et propriété intellectuelle». Le recueil comprend six textes, tous rédigés par des auteurs rompus à ces difficiles questions de droit de la propriété intellectuelle en relation avec le sport professionnel.

Les deux premières contributions ont été rédigées par des experts actifs au sein d'organisations sportives et ont mis en exergue les difficultés pratiques liées à la protection des propriétés intellectuelles.

Marianne Chappuis, dans son article intitulé «La protection des propriétés intellectuelles», dresse un état des lieux relatif à la protection des propriétés intellectuelles dans le contexte des Jeux Olympiques. Après avoir relevé l'importance de la propriété intellectuelle pour le Comité International Olympique (CIO), les différents instruments dont il dispose afin de protéger ses propriétés intellectuelles ainsi que l'exclusivité accordée à ses partenaires sont passés en revue. Outre les moyens dits «ordinaires», telle la protection des marques, elle identifie également des moyens propres au Mouvement Olympique, à savoir (i) les lois «olympiques», (ii) les lois spécifiques relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et (iii) le Traité de Nairobi. L'auteure conclut son article en examinant le problème récurrent du marketing sauvage, en illustrant son propos par des exemples très concrets qui démontrent bien certaines lacunes en matière de protection des propriétés intellectuelles.

La contribution de François Gindrat, intitulée «La protection des marques d'institutions sportives et d'événements sportifs: l'exemple de l'UEFA», emmène le lecteur dans les coulisses de l'UEFA EURO 2008. Après avoir examiné les particularités des atteintes aux droits des compétitions sportives majeures ainsi que les conséquences qui en résultent, l'auteur nous présente les programmes de protection mis en place par l'UEFA, qu'il s'agisse d'actions préventives ou réactives. En ce qui concerne plus particulièrement l'UEFA EURO 2008, l'analyse porte sur les principaux écueils rencontrés par l'UEFA dans la protection de ses marques, notamment en relation avec leur enregistrement. Finalement, en guise de conclusion, la délicate question de l'ambush marketing est également abordée. L'auteur propose quelques pistes de réflexion, telles l'adoption d'une législation spéciale, la simplification du système de classification des produits et services ou l'extension de l'art. 6ter de la Convention de Paris aux événements sportifs majeurs.

L'ambush marketing ayant été identifié par les représentants des organisations sportives comme un problème majeur dans le sport actuel, Ivan Cherpillod s'est attaché à dresser un tableau complet de la situation permettant au lecteur de disposer d'une vue d'ensemble sur les moyens actuels permettant de faire face à ce problème. Après avoir défini le concept d'ambush marketing et identifié les principales formes qu'il revêt, l'auteur passe en revue les différents moyens juridiques dont disposent les fédérations sportives pour le combattre. Il examine en particulier le droit des marques, le droit d'auteur et des droits voisins ainsi que le droit de la concurrence. Un chapitre est également consacré aux «autres moyens», telle la protection contractuelle ou des droits réels. Conscient des limites de ces législations, l'auteur se penche également sur l'adoption de lois spéciales, telle la loi française ou les normes spéciales adoptées à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques, dont il critique toutefois le caractère excessif. Il estime en effet qu'il s'agit de règles exorbitantes du droit commun qui ne découlent pas des principes du droit de la concurrence déloyale. En conclusion, l'auteur rappelle que le statut de sponsor ne dispense pas de communiquer activement et massivement en relation avec l'événement, en mettant en avant sa qualité de sponsor.

Heijo Ruijsenaars et Pranvera Këllezi se sont quant à eux intéressés à la diffusion exclusive des droits relatifs aux événements sportifs et à ses limitations («Exclusive broadcasting rights for sports events and their limits»). Les auteurs se sont penchés dans un premier temps sur les limitations découlant du droit des médias et, à partir d'une décision rendue en Grande-Bretagne, ont pu tirer divers enseignements en relation avec l'interprétation de l'article 3(a)(3) de l'ancienne Directive «Télévision sans frontières», devenue dans l'intervalle la Directive «Services de médias audiovisuels». La problématique de l'accès à l'information, notamment au travers des «News», est également abordée, de même que le problème du piratage. Dans une deuxième partie, les auteurs se sont concentrés sur les limitations pouvant résulter du droit de la concurrence, en relation avec l'exclusivité de la diffusion. Ils ont en particulier examiné la vente collective des droits de diffusion dans le sport, l'achat conjoint de ces droits par des diffuseurs s'étant associés ainsi que les restrictions verticales découlant de l'exclusivité accordée. En conclusion, une attention particulière a été portée à la pratique judiciaire en relation avec la durée de l'exclusivité ainsi que les méthodes et plateformes de diffusion sur lesquelles elle repose.

Nick White s'est pour sa part intéressé aux droits à l'image dans le sport («Sports image rights»). Par «droits à l'image», l'auteur se réfère aux droits personnels du sportif, par opposition aux marques ou équipes. A l'aide de cas concrets, il s'est tout d'abord intéressé à la situation qui prévaut en Grande-Bretagne puis a procédé à un rapide survol du droit allemand, chinois et américain en matière de protection des droits à l'image. Dans sa partie finale, l'auteur s'est attaché à donner un éclairage pratique sur la manière dont sont mis en œuvre les droits à l'image ainsi que sur les raisons qui justifient le recours à ces droits.

Le dernier article de cet ouvrage apporte un regard nouveau sur un sujet qui n'a que très peu été débattu en doctrine: l'acquisition et/ou l'utilisation frauduleuse de secrets de fabrication. Cette excellente contribution, intitulée «How to Protect Trade Secrets in High Tech Sports? A Legal Analysis in the Light of America's Cup and Formula One Experiences», se construit autour des expériences faites dans le cadre de la Coupe de l'America et de la Formule 1. Après une présentation de la structure légale de ces compétitions et des principales décisions rendues en relation avec l'utilisation frauduleuse de données confidentielles (trade secrets), Henry Peter et Jacques de Werra ont examiné ces mêmes affaires dans la perspective du droit de la propriété intellectuelle. Il résulte de cette analyse que les instances sportives sont, dans la plupart des cas, parvenues aux mêmes solutions que celles qui prévalent sous l'angle du droit de la propriété, en particulier de l'art. 39 ADPIC. Au final, les auteurs observent que le sport professionnel offre un extraordinaire laboratoire pour l'analyse des forces et faiblesses du système de la propriété intellectuelle. Ils concluent à juste titre que si la propriété intellectuelle a beaucoup à apprendre de l'industrie du sport professionnel, l'inverse est également vrai, tant le sport pourrait tirer profit de l'assimilation des valeurs essentielles du droit de la propriété intellectuelle.

Cet ouvrage constitue une excellente introduction aux relations complexes qu'entretient le sport avec le droit de la propriété intellectuelle. Il fait le point sur certaines des questions les plus brûlantes de droit de la propriété intellectuelle qui se posent en matière de sport professionnel, tel l'ambush marketing. La qualité des articles, rédigés dans un style simple, clair et précis par des experts quotidiennement actifs dans ces domaines confère à ce livre une orientation pratique tout à fait unique.

Ce recueil inaugure par ailleurs une nouvelle série intitulée «Propriété intellectuelle/Intellectual Property», éditée à la Faculté de droit de l'Université de Genève par le Prof. Jacques de Werra (pour plus de détails sur cette série, voir le site internet: www.pi-ip.ch). Au vu de la qualité du premier volume, nous ne pouvons que nous réjouir de découvrir les contributions futures, qui ne devraient pas manquer de nourrir nos réflexions en matière de droit de la propriété intellectuelle.

Nicolas Dutoit, avocat, doctorant en droit du sport, Villars-sur-Glâne